

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 67 (1916)
Heft: 7-8

Rubrik: Communications

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 25.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Notre journal lui est redevable d'un grand nombre d'excellents mémoires traitant des sujets les plus divers; à côté d'articles originaux, il a publié de nombreuses traductions d'articles en langue française. Souvent, enfin, il a organisé des voyages d'études en Suisse et à l'étranger.

Ne se confinant pas exclusivement dans l'exercice de sa vocation, M. Zürcher s'intéressait aussi à la politique et à toutes les œuvres qui ont pour but le progrès et le développement du peuple. Et c'était joie de le voir persévérer, quelque fussent les difficultés, dans tout ce qu'il entreprenait, apportant partout un esprit novateur que vivifiait un bel optimisme.

Il ne lui a pas été donné de faire preuve de tant de belles qualités pendant plus de 20 ans. A 42 ans déjà, la maladie inexorable l'obligea à mettre un terme à une activité remarquable à tant d'égards. Mais il ne se laissa pas abattre par l'épreuve physique. Une affection de la moelle épinière vint condamner au repos forcé l'infatigable coureur de jadis. Et pendant 13 longues années — qu'on essaie de se représenter l'insondable douleur de ce long calvaire — notre infortuné collègue a supporté son douloureux destin. Quand, après quelque temps d'un vain espoir de guérison, il dut réaliser l'inexorable de la situation, il fit preuve d'une résignation admirable. Il a su maîtriser la douleur physique et sans vain murmure, par un merveilleux effort de volonté, continuer une intense vie de l'esprit qui, nous voulons du moins l'espérer, a adouci son épreuve. Il n'est donné sans doute qu'aux natures d'élite de pouvoir atteindre à une pareille hauteur de vue et à la sérénité dont a fait preuve M. Zürcher dans la maladie.

Nous nous inclinons très bas devant la tombe d'un tel homme. Et nous garderons à ce vaillant forestier, à cet aimable collègue, un souvenir vivant et profondément respectueux.

H. B.

(Traduit et résumé d'après un article R. B. de la „Schweizerische Zeitschrift für Forstwesen“.)



COMMUNICATIONS.

La guerre aux noyers.

Parlant de la large et inquiétante contribution que nos forêts paient à la guerre, M. Paul Perret, dans la *Tribune de Lausanne*, jette un cri d'alarme en faveur des noyers que l'on abat par milliers pour fournir aux belligérants du bois pour la fabrication des fusils.

Reconnaissant que le dommage subi par nos forêts n'a rien d'inquiétant grâce à nos lois qui les protègent, M. P. Perret constate que, malheureusement, „il n'en va pas de même des noyers, qui disparaissent avec une rapidité inquiétante et qui ne sont protégés par aucun texte législatif contre la destruction totale. Où s'arrêtera le massacre? Nous manquons de données précises, mais il suffit de parcourir le canton pour réaliser l'étendue du mal. Il suffit également de voir, sur les quais de

certaines gares, des centaines de troncs, qui attendent le chargement. Un de nos amis en a compté douze cents près d'une gare non loin de Lausanne. Et cette exploitation dure depuis des mois.

Les noyers sont la noblesse de nos campagnes. Le long des chemins, à l'entrée des villages, près de grosses fermes que leur importance isole au milieu des champs, partout où leur ombre fraîche est désirable, ils érigent leur dôme puissant et mouvementé. Ils sont forts et tutélaires. Leur tronc côtelé, dressé comme un beau torse, porte avec aisance un branchage vigoureux. Rassemblés en bouquets ou alignés au bord des routes, ils dessinent de hautes et nobles perspectives. Que peut-on faire pour les sauver? Pas grand chose, hélas! sinon attirer l'attention des propriétaires sur l'importance des sacrifices qu'ils paraissent consentir avec une regrettable facilité. Les noyers se paient bien, c'est entendu, mais il serait peut-être intéressant de comparer le prix offert avec le capital que représente le rapport moyen de la récolte. A ne parler que chiffres et à ne considérer que l'intérêt matériel, on peut se demander si tous les propriétaires qui se débarrassent de leurs noyers font une aussi bonne affaire que ceux qui les leur achètent pour les débiter en bois de fusils. Mais on nous permettra bien d'avancer une autre considération, celle de la beauté, de l'agrément dont on prive nos campagnes en sacrifiant ce qui fait leur plus belle parure. C'est un bien collectif qui est en cause, un bien que l'on commence à savoir apprécier dans toutes les classes de la population et dont l'opinion publique demande, de plus en plus clairement, qu'il soit protégé. Et qui, aujourd'hui oserait se vanter de n'attacher aucun prix à ce qui fait la beauté de nos paysages?

Cette beauté est en train de subir une sérieuse atteinte. Ne ferait-on rien pour épargner ce qui reste?"

De nombreux autres journaux ont jeté un semblable cri d'alarme en faveur de nos beaux noyers que les admirateurs de la nature voient disparaître insensiblement avec un vrai chagrin.

Cet appel à la raison et au respect dû au patrimoine de beauté de notre pays n'aura pas été poussé en vain.

Dans le canton de Vaud, quelques députés ont saisi le Grand Conseil d'une motion qui se propose d'assurer la protection aux noyers et d'empêcher leur disparition progressive.

Et nous avons appris avec plaisir que M. le Dr Fankhauser, inspecteur forestier fédéral, prépare une publication dont le but est de faire connaître mieux le noyer, son importance économique et l'importance qu'il y a à en développer la culture. Mieux que personne, M. le Dr Fankhauser était tout désigné pour cette étude à laquelle plusieurs publications antérieures sur le sujet l'ont spécialement préparé.

Nous reviendrons en temps et lieu sur ces deux manifestations bien opportunes, auxquelles nous souhaitons le meilleur succès.

